

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

Le SLAT Montagne : Sous la conduite d'encadrants bénévoles, la commission montagne propose à ses licenciés des activités tout au long de l'année :

- Alpinisme,
- Escalade,
- Randonnée,
- Ski Alpinisme,
- Raquettes,
- Canyoning,
- VTT et Trail (carte SLAT uniquement hors compétitions)

Lieux de pratique : Le massif des Pyrénées pour des sorties à la journée ou au week-end, est le lieu privilégié, mais aussi d'autres massifs pour des séjours plus longs.

Affiliation : Le SLAT est une association loi 1901 et est affilié à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME). Le "SLAT Montagne" est une commission du SLAT.

Pourquoi une charte : Au-delà de l'aspect officiel, le bureau du SLAT Montagne et les licenciés devons-nous appuyer sur des règles de base, pour le bon fonctionnement de la commission, avec comme objectif commun de tous nous impliquer ensemble dans la vie de l'association.

Définition : Une charte est un ensemble de règles et principes fondamentaux d'une institution officielle.



CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

Contenu

1.	La présidence	3
2.	Le Bureau	3
3.	La commission technique.....	3
4.	Licences FFME et SLAT	3
5.	Assurance	4
6.	Licence découverte	4
7.	Réunion d'Information Générale et Assemblée Générale.....	4
8.	Budget	4
9.	Encadrement.....	5
	Règles de Fonctionnement de l'Encadrement au SLAT Montagne.....	5
	Rôle et objectifs d'un encadrant	5
	Les responsabilités de l'encadrement et du club	6
	Rappel sur l'encadrement des sorties.....	6
	Le Co-Encadrement au SLAT Montagne.....	6
	Validation Status Encadrant.....	7
	Le Recyclage des Encadrants	7
10.	Programme, Niveaux des sorties et Cotations.....	7
11.	Inscriptions aux sorties	8
12.	Ouverture du club aux mineurs > 8 ans	9
13.	Note de frais et règlement.....	9
14.	Formations	9
15.	Prêt du matériel de sécurité	10
16.	Utilisation du matériel, gestion des Equipements de Protection Individuelle (EPI).....	10
17.	Salle d'escalade	12
18.	Manifestations et communications	12
19.	Sécurité en montagne	12
20.	Déclaration d'accident	13
21.	Matériel de base	14
22.	Respect du milieu montagnard.....	14
23.	Liens Internet & Intranet.....	15

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

Le “SLAT Montagne” est une commission du SLAT, association de loi 1901.

1. La présidence

Le président est nommé par le conseil d’administration du SLAT.

2. Le Bureau

Le Bureau est élu tous les 2 ans par les licenciés lors de la réunion d’information, il comprend :

- Un secrétaire
- Un secrétaire adjoint
- Un trésorier en support au Conseil d’Administration du SLAT
- Un trésorier adjoint
- Deux responsables de la communication et des évènements

3. La commission technique

La commission technique regroupe l’ensemble des encadrants pour toutes les disciplines pratiquées au sein du club, à savoir :

- Alpinisme,
- Ski alpinisme,
- Randonnée,
- Escalade,
- Raquettes,
- Canyon,
- Formation,
- VTT loisir (carte et assurance SLAT, hors compétitions)
- Trail loisir (carte et assurance SLAT, hors compétitions)

La commission technique assure l’adéquation des sorties, les recommandations en terme de sécurité aux encadrants et aux licenciés.

4. Licences FFME et SLAT

Le club est affilié à la Fédération Française de la Montagne et de l’Escalade. A compter de la saison 2010/2011 et selon l’Article 8 de la FFME (AG Chamonix Mars 2010), tous les adhérents à une association, ou une section d’association multisports, affiliés à la FFME sont tenus d’être licenciés à la FFME.

Une adhésion au club du SLAT est indispensable. Cette cotisation club permet de bénéficier des locaux du SLAT (salles de réunion) et des manifestations diverses organisées par le club, de profiter du calendrier des sorties, d’un encadrement bénévole et qualifié, de formations gratuites dispensées par les encadrants, d’un covoiturage et de la quote-part associée.

Toutes les personnes doivent obligatoirement être à jour de leur cotisation club et fédérale pour participer aux sorties.

L’inscription se fait directement au secrétariat du SLAT en remplissant le formulaire adapté www.slat.asso.fr. La cotisation SLAT et la licence FFME sont prises en compte par le secrétariat du SLAT.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

Note: joindre un certificat de non contre-indication à la pratique des sports de montagne (obligatoire pour la licence fédérale) de moins de 6 mois.

Les sorties sous forme d'entraînements au VTT et d'entraînements au Trail sont assurées par la licence SLAT exclusivement. Il s'agit bien d'entraînement personnel ou collectif, en aucun cas d'inscriptions à une course ou une compétition.

5. Assurance

La FFME apporte cette assurance à tous ses licenciés. Dans le cas d'une double licence FFCAM et FFME, seule l'assurance FFME sera prise en compte lors des sorties club. Voir informations sur www.ffme.fr

6. Licence découverte

La licence découverte est un moyen facile de découvrir une activité au sein d'un club affilié FFME. Cette licence est délivrée pour une journée par la FFME. Elle vous assure sur la sortie de votre choix.

Prés requis : L'adhésion au SLAT est exigée.

Voir infos sur www.ffme.fr

Formalités :

- contacter un responsable du club au moins 2 jours avant la sortie choisie
- indiquer votre nom, prénom et date de naissance
- une fois la licence validée, une copie vous est transmise
- le prix est répercuté sur la feuille de frais émise par l'encadrant
- une fois inscrit, cette somme est due au SLAT, quel que soit les circonstances : annulation de votre part ou annulation de la sortie par l'encadrant

Conseil: faites en sorte de bien préciser la journée, vous ne serez assuré que pour la journée choisie. Faute de licence FFME, une licence découverte est indispensable pour une sortie.

7. Réunion d'Information Générale et Assemblée Générale

Une réunion d'information générale a lieu chaque fin d'année (Novembre). Lors de cette réunion, un bilan de l'année écoulé est présenté, le fonctionnement du club est décrit ainsi qu'un listing des sorties de l'année suivante

Une assemblée générale du SLAT a lieu tous les 2 ans. Le bureau du SLAT est élu et/ou renouvelé lors de cette assemblée générale.

Pour participer de plus près au club, intégrer le bureau ou se positionner en tant qu'encadrant, rien de plus simple que de contacter les membres du bureau en place.

8. Budget

Le budget du SLAT Montagne est proposé, par la commission, au conseil d'administration du SLAT qui le valide en fonction des budgets alloués par le CE. Le budget est suivi par les trésoriers qui rendent compte au conseil d'administration.

9. Encadrement

L'encadrement est effectué par des bénévoles, tous qualifiés et/ou diplômés au sein de la FFME et reconnus comme ayant une forte expérience dans l'activité qu'ils encadrent. Ils prennent sur leur temps personnel pour proposer au travers d'un programme annuel, une multitude de sorties, de la découverte à l'initiation, plus ou moins techniques, culturelles voire originales mais toujours conviviales.

Le rôle de l'encadrement est en priorité d'apporter une sécurité maximale aux pratiquants au travers de par leurs compétences, la connaissance des règles de pratique et celle du milieu montagnard. Pour ce faire, le SLAT Montagne a mis en place un encadrement double pour les sorties alpinisme, escalade et raids à skis. Les sorties ski de randonnée découverte et initiation peuvent également proposées en double encadrement pour faciliter l'accueil de nouveaux arrivants et la gestion du groupe. A noter que le club attache une forte importance à la gestion de groupe en limitant les nombre de sortants pour un encadrement.

La finalité du club est d'amener le pratiquant à une autonomie et une responsabilité dans l'activité en évaluant en permanence les risques. Un tel objectif ne peut être atteint qu'en développant chez les pratiquants les compétences techniques mais aussi la capacité d'appréciation des risques encourus dans les ascensions et la capacité à prendre des décisions appropriées.

Chacune des sorties est différente. Chacune des sorties demande un encadrement spécifique. Le responsable de la sortie est le seul juge du nombre ou de la qualité des personnes qu'il peut prendre en charge. Il peut à tout moment limiter le nombre de participants à la sortie, annuler une sortie ou renoncer à un objectif compte tenu des conditions externes (météo, neige, difficulté) ou internes (gestion du groupe, capacité physique des personnes dans le groupe).

Règles de Fonctionnement de l'Encadrement au SLAT Montagne

Sur cette base des textes fédéraux, le SLAT Montagne désigne les encadrants, de la sorte :

- Le bureau décide de s'entourer d'encadrants qu'il reconnaît dans leur domaine, sur la base d'une forte expérience, de compétences à l'encadrement et de diplômes acquis au travers des formations fédérales.
- Un encadrant au SLAT Montagne possède à minima un diplôme d'initiateur FFME ou/et d'une expérience issue de la pratique personnelle ou/et en club.
- Ce statut est validé par la reconnaissance par les instances du club (Bureau et Tuteur) de la compétence de la personne à être encadrant.
- Cette reconnaissance est formalisée en fin de chaque année lors de l'établissement du programme pour l'année à venir, ainsi que par l'établissement de l'équipe des Encadrants.

Rôle et objectifs d'un encadrant

Etre encadrant, c'est quoi ?

- Définir les objectifs du club,
- Atteindre ses objectifs en mettant en place des sorties,
- Former les licenciés pour qu'ils deviennent autonomes en transmettant les connaissances acquises
- Assurer la sécurité et la gestion du groupe,
- Se former en continue et s'informer régulièrement,
- Participer à la vie du club

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

Les responsabilités de l'encadrement et du club

Le SLAT Montagne s'appuie sur des textes fédéraux explicitant le rôle et les consignes pour l'encadrement

- Il n'est nullement besoin d'être titulaire d'une qualification spécifique pour encadrer bénévolement au sein d'un club affilié FFME.
- Le président de l'association engage sa responsabilité en désignant les membres qu'il estime aptes à encadrer.
- Le président de l'association est responsable du choix des encadrants
- Il s'assure que la personne désignée possède bien les qualités techniques et pédagogiques requises. Pour ce faire, il s'appuie sur une commission de formation composée de membres du bureau, d'encadrants identifiés tuteur qui ont accompagné la personne dans la pratique et son engagement dans le club,
- La détention d'un diplôme d'initiateur est un gage rassurant de compétence et dénote une volonté du club de s'inscrire dans une démarche de formation de ses membres.
- Le président de la structure désigne les personnes qui encadreront les activités du club.
- Un programme précise qui est l'encadrant, le niveau, le nombre de participants, le matériel, la notion d'adaptation en fonction des conditions, une liste des inscrits est communiquée au président

Rappel sur l'encadrement des sorties

Le SLAT Montagne recommande et préconise la règle d'un encadrement double lors de sorties spécifiques :

- Pour les sorties alpinisme, escalade et raids à ski : **Obligation de 2 encadrants par sortie.**
- Pour les sorties ski alpinisme, voire randonnée à la journée ou au week-end :
 - Tenir compte des remarques faites lors des formations continues et recyclages (5 participants par encadrant – à noter que la règle de 3 ne s'applique pas),
 - S'assurer de l'adéquation entre niveau de la personne et objectif terrain,
 - Ne pas surcharger les groupes par encadrant, savoir se remettre en cause, savoir refuser une inscription, éviter de se regrouper à plusieurs sur un même versant de montagne.
- Dans le cas d'une sortie à 2 encadrants, scinder un groupe en 2 niveaux techniques/physiques si besoin.
- S'assurer du bon niveau de ski, d'escalade, de connaissances et de bonne utilisation du matériel (formations).

Le Co-Encadrement au SLAT Montagne

La notion de co-encadrant a été mise en place au SLAT Montagne depuis plusieurs années (2015) :

Les objectifs du club en matière de co-encadrement sont les suivants:

- Préparer le futur du club et assurer la relève
- Pallier à un manque d'encadrants dans certaines disciplines
- Acquérir une expérience d'autant plus que le cursus de formation demande cette expérience.
- Permettre un double encadrement, formateur pour tous
- Répondre à une demande plus importante de sorties
- Assurer un volet de sorties le plus large et varié possible

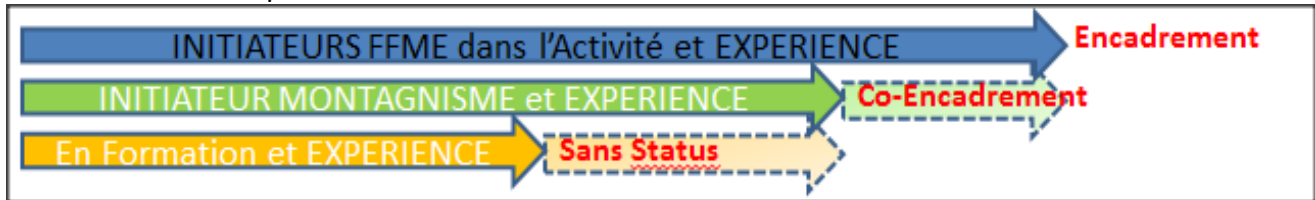
Le bureau du SLAT Montagne soutient cet engagement mais exige aussi des compétences. Cette formation de nouveaux encadrants passe par plusieurs étapes

- une forte connaissance des techniques et de la sécurité dans l'activité,

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

- une expérience acquise au cours de plusieurs années de pratique individuelle ou en club,
- une formation en cours dans l'année,
- un niveau minimum de base acquis,
- Une volonté de s'engager sur plusieurs années dans le club,

Quel niveau minimum pour un encadrant et un co-encadrant ?



Validation Status Encadrant

Sur la base des précédentes étapes, le bureau du SLAT Montagne, la commission de formation, les tuteurs valident les compétences du futur encadrant sur la base de l'expérience acquise, du co-encadrement réalisé, d'une liste de courses fournie par la personne.

Le Recyclage des Encadrants

Un recyclage est obligatoire depuis de nombreuses années pour les instructeurs à raison d'une évaluation tous les 4 ans. Depuis 2016 et l'introduction du cursus Montagnisme FFME, les initiateurs doivent se recycler au moins 1 fois tous les 4 ans pour conserver leurs droits informatiques (validation des modules sur l'intranet FFME par exemple).

Aucune obligation mais des recommandations et du bon sens. Le SLAT Montagne recommande à tous ces encadrants qui le souhaitent ou n'ayant pas pratiqués depuis plusieurs années de se positionner sur ce type de stage.

En parallèle un stage de recyclage est organisé annuellement en interne au SLAT Montagne et ce pour les thématiques comme la nivologie, la gestion de groupe, les techniques d'alpinisme et ski-alpinisme. Cette organisation interne est mise en place un encadrant du club accompagnée pour la validation technique d'un GHM.

Une partie des frais de formation sont pris en charge par le club à hauteur de 45% (55% restant à charge des inscrits)

Intérêts pour le club et l'encadrement :

- réintégrer des informations qui évoluent sans cesse,
- revisiter des techniques,
- améliorer la gestion de groupe toujours en constante évolution,
- remettre à plat des acquis,
- Autoévaluation,
- Assurer la transmission de formation

10. Programme, Niveaux des sorties et Cotations

Un programme est défini en fin de saison (Novembre) pour l'année suivante. Ce programme est une référence. En fonction des conditions climatiques, nivologiques, le programme peut être modifié à tout moment par les encadrants responsables de la sortie.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

En tant que licencié au SLAT Montagne, toutes les sorties listées au calendrier vous sont ouvertes, sous réserve de l'accord de l'encadrant.

Les sorties sont adaptées à tous niveaux : découverte, initiation, moyen, confirmé, technique, tout en apportant détente et convivialité.

Niveaux :

- **Découverte** : Sortie facile, idéale pour débiter, pour découvrir l'activité, dénivelée 400m/500m maximum
- **Initiation** : Sortie pour personnes ayant déjà pratiqué, apprentissage de certaines techniques en fonction de l'activité, dénivelée 800m/1000m maximum
- **Moyen** : Sortie pour personnes pratiquantes souhaitant se faire plaisir et acquérir plus de connaissance, dénivelée 1200m/1400m maximum
- **Confirmé** : Sortie pour personnes maîtrisant l'activité, capable d'évoluer en autonomie et pendant plusieurs jours, de pratiquer en cordée autonome, dénivelée >1200m/>1400m

- **Raid** : Randonnée de plusieurs jours en haute montagne exigeant une bonne condition physique.
- **Ski Alpinisme** : Des notions de BSA « Bon Skieur Alpiniste » ou et TBSA « Très Bon Skieur Alpiniste » sont précisées. Ces sorties sont exigeantes physiquement et demandent un niveau technique adapté voire une connaissance des manipulations de corde.
- **Alpinisme** : La pratique de l'alpinisme suppose un minimum de pratique de la randonnée en terrain haute montagne, voire de l'escalade complétée par une maîtrise des manœuvres de corde et de technique d'assurance.

Cotation :

- F : "Facile" Course accessible à tous
- PD : "Peu Difficile" Course nécessitant parfois l'encordement.
- AD : "Assez Difficile" Course pour débutant en alpinisme pratiquant la randonnée en montagne
- D : "Difficile" Course pour grimpeur débrouillé nécessitant une bonne condition physique
- TD : "Très Difficile" Course nécessitant une bonne préparation et très bonne condition physique, pour grimpeur confirmé

11. Inscriptions aux sorties

Les inscriptions aux sorties sont déclenchées par l'encadrant soit en réunion, soit par messagerie, quelques jours, voire quelques semaines avant la sortie lorsqu'une réservation dans un refuge, un gîte est nécessaire. Prenez contact avec l'encadrant pour vous inscrire. Pour une première sortie, il est recommandé de vous rendre à la réunion quelques jours précédant la sortie sur convocation de l'encadrant, pour rencontrer l'encadrant, pour que l'encadrant vous rencontre.

- L'encadrant a le devoir de s'assurer du niveau technique des personnes
- Les personnes ont le devoir de communiquer au mieux avec l'encadrement sur leur connaissance technique et leur capacité physique.

Grace à ces informations, l'encadrant a toute autorité de limiter le nombre de participants, de refuser des personnes, voire d'adapter le niveau de la sortie.

L'heure de RDV de la sortie est fixée par le responsable, le lieu du RDV est le parking du TOAC au "20 chemin Garric, Toulouse". Un co-voiturage est organisé au mieux, avec un minimum de 3 personnes par véhicule.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

L'encadrant informe par mail les membres du bureau des personnes sortantes, ainsi que de tout changement de dernière minute (annulation, ajout de personnes, changement de destination).

12. Ouverture du club aux mineurs > 8 ans

Objectif : promouvoir la composante famille, initier les enfants à l'environnement montagne.

- Ces propositions ont été validés par le bureau du SLAT Montagne, les encadrants et porté à connaissance du président et trésorier du SLAT.
- Un âge limite de > 8ans est défini ainsi qu'un changement des statuts du club dans l'intranet FFME.
- Les activités proposées sont l'escalade en SAE et SNE ainsi que la randonnée
- La carte SLAT famille et FFME famille sont obligatoire
- La proposition de 3 à 4 sorties randonnée et 3 à 4 sorties escalade en SNE ainsi que l'ouverture de la salle d'escalade les jeudis soir en SAE sur le créneau 20h-22h.
- Règles d'encadrement des mineurs avec participation des parents :
 - a. Escalade : 1 parent qui assure son enfant (et pas l'inverse) sous la supervision de l'encadrement. Si le parent ne pratique pas l'escalade, l'encadrant peut assurer l'enfant, une formation du parent peut aussi être mise en place.
 - b. Randonnée : 1 parent pour 2 à 3 enfants sous la supervision de l'encadrement.
 - c. Défraiement des sorties : application du barème normal

13. Note de frais et règlement

Les participants sortent en voitures individuelles ou en utilisant le véhicule du SLAT ou un véhicule de location que l'on remplit au mieux, les dépenses sont partagées entre tous les sortants suivant une feuille de frais rédigée par l'encadrement.

Le remboursement des indemnités kilométriques est de 0.20€ du km, plus frais de péage et parking.

Chaque personne ayant pris sa voiture pour co-voiturer, est remboursée par les autres personnes, sur la base du barème annoncé.

14. Formations

Pour chaque discipline il existe des cursus bien définis. Des formations théoriques et pratiques sont régulièrement organisées toute l'année au sein du club, en salle ou lors des sorties extérieures.

Ces formations sont structurées par des modules, des passeports ainsi qu'une liste de courses de mise en application :

Des formations de base sont organisées par le club ou la ligue Occitanie, voire au niveau national et vous amènent à une certaine autonomie. Ce niveau de formation peut être porté à validation sous forme de module dans l'intranet fédéral FFME.

Les principales dates à retenir au SLAT :

- Décembre / Janvier pour la formation neige et avalanches théorique et pratique par des exercices de technique de recherche DVA

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

- mars/avril pour l'orientation théorique en salle et pratique en forêt de nuit, comme en montagne.
- mai/juin pour les techniques d'alpinisme et l'escalade : école de neige, techniques de cordes, rocher, grandes voies.
- A ces dates s'ajoutent des sorties tout au long de l'année ou la formation est mise en valeur.

La formation diplômante, plus poussée, organisée par le club ou la ligue Occitanie, voire d'autres ligues au niveau national. Ce niveau de formation peut être validé dans l'intranet fédéral. Cette formation s'adresse aux pratiquants qui souhaitent aussi devenir encadrants et initiateurs.

Ces formations donnent lieu à la délivrance d'un brevet fédéral.

Voir infos sur www.ffme.fr

Pour les formations fédérales diplômantes, avec l'obtention d'un diplôme fédéral, l'encadrant stagiaire avance les frais et s'engage moralement à encadrer, à co-encadrer au sein du SLAT MONTAGNE pendant une durée de 2 à 3 ans. A l'issue des années et en fonction de l'investissement, de la participation de l'encadrant au sein de la commission, le bureau du SLAT montagne donne son avis sur le remboursement de la formation, du stage.

15. Prêt du matériel de sécurité

Le club met à la disposition de ses licenciés du matériel de sécurité (kits DVA, cordes). Ce matériel appartient au SLAT Montagne et ne peut être utilisé que dans le cadre des sorties club.

- **Règle 1** : Il est de la responsabilité de tous licenciés de maintenir ce matériel en l'état après son utilisation, de le ranger comme il a été trouvé (lovage des cordes, pliage des sangles des DVA).
- **Règle 2** : Le matériel utilisé lors d'une sortie est réutilisé la sortie suivante soit par vous-même, soit par un autre licencié. Il est donc important de signaler à l'encadrement toute dégradation ou tout dysfonctionnement instantanément après la sortie.
- **Règle 3** : Toute perte de matériel ou dégradation volontaire sera passible d'un remboursement intégral ou du coût de la réparation occasionnée.

Procédure de prêt des kits DVA, pelle et sonde

- Distribution du kit le matin de la sortie, sur le parking du TOAC ou sur le site de course, en présence de l'encadrant.
- Identification du nom de l'emprunteur et du numéro du kit si possible.
- Dès retour de la sortie, vérification du matériel, rangement par le sortant et l'encadrant.
- Remise du kit dans le local matériel par l'encadrant.

Retrait des cordes

- Responsabilité de l'encadrement uniquement pour la mise à disposition des cordes.

16. Utilisation du matériel, gestion des Equipements de Protection Individuelle (EPI)

Les équipements de protection individuelle sont gérés par les gestionnaires d'EPI désignés par le président de la commission. Cette gestion est formalisée par la tenue d'un registre contenant les fiches de vie de chaque EPI.

Une fiche récapitulative des cordes et des DVA est affichée dans le local de stockage du matériel.

a. Liste du matériel du SLAT Montagne

Kits Détecteurs Victimes Avalanches :

- 13 Kits incluant le détecteur, la pelle et la sonde.

Cordes :

- 8 cordes de rappel de 50m et 60m pour l'escalade et l'alpinisme en grandes voies
- 4 cordes à simple 70m, 1 corde à simple 60m pour l'escalade en moulinette
- 4 cordes à simple 40m et 50m pour l'alpinisme courses d'arêtes, la randonnée glaciaire
- 10 cordes à simple pour la salle d'escalade du COSEC (stockées dans un local au gymnase du COSEC)
- 4 cordes de randonnée 30m/8mm, utilisables en main courante lors de randonnée haute montagne (à proscrire pour un encordement sur glacier)

b. Identifications des Equipement de Protection Individuelle (EPI)

Chaque EPI est identifié de manière unique par une référence ou numéro mentionnés dans le registre et les fiches de vie.

c. Fiches de vie

Les fiches de vie des EPI sont classées dans le registre des EPI à usage du gestionnaire d'EPI et des personnes déléguées uniquement.

d. Rangements

Les cordes sont entreposées dans un local avec identification murale : « cordes à simple » et « cordes à double ». Les DVA, pelles et sondes, sont également stockés sur une étagère dans le même local.

e. Contrôles

La législation : Le contrôle de l'ensemble des EPI doit être réalisé au minimum une fois par an. Les contrôles complémentaires et autres actions sur les EPI sont consignés dans chaque fiche de vie des EPI.

Le SLAT Montagne se donne pour objectifs :

Kits DVA : Les gestionnaires EPI font un contrôle complet en début et fin de saison. Chaque DVA est annuellement contrôlé (bon fonctionnement, changement et retrait des piles). Les DVA sont tous les 4 à 5 ans envoyés chez le fournisseur pour un contrôle technique.

Chaque utilisateur doit en vérifier le fonctionnement en début et en fin d'utilisation et signaler à l'encadrant toute anomalie.

- Cordes : L'encadrant réalise un contrôle visuel après chacune des sorties. Les gestionnaires EPI réalise 2 fois par an un contrôle spécifique.

f. Renouvellement

Le matériel est renouvelé sur une base :

- de fréquence d'utilisation,
- de dates d'achat,
- et dates prévisionnelles de mise au rebut,
- voir de dégradation ou de dysfonctionnement constaté.

Note : Les conditions de renouvellement de chaque EPI sont spécifiées dans les fiches de vie.

17. Salle d'escalade

La mairie de Toulouse met à la disposition du SLAT, la salle d'escalade du COSEC (rue Ferdinand Laulanie – Mirail) tous les jeudis soirs de 20h à 22h, du mois de septembre au mois de juin. Les seules périodes de fermeture sont :

- les vacances estivales, de Noël,
- les jours fériés,
- ou informations transmises par l'encadrement.

Un encadrement est nécessaire. Les initiateurs assurent la formation, la sécurité, le respect du lieu et le respect des horaires et le respect du règlement d'utilisation des équipements sportifs.

La licence est obligatoire.

La salle d'escalade est composée :

- d'un mur principal équipé d'une quinzaine de voies (niveau de 5a à 6c)
- d'un mur secondaire pour débutants avec plan incliné (niveau 4)
- d'une "grotte" pour la pratique du bloc (niveau 5 et 6)

18. Manifestations et communications

Pour rassembler les adhérents, plusieurs manifestations sont mises en place tout au long de l'année, soirées formations, diaporamas, participation à la coupe Gerome (fin Mars), le repas des commissions (Mai), une soirée pique nique (mi Juin), les journées du SLAT (mi Novembre), le week-end encadrants.

Le club communique également vers ses licenciés sur tous les événements départementaux, régionaux et nationaux.

19. Sécurité en montagne

La sécurité est l'affaire de tous et pas uniquement de l'encadrement. Ci-dessous quelques règles élémentaires de sécurité en montagne

- Ne jamais partir seul, informer une autre personne de son itinéraire
- Préparer la course par l'étude du terrain sur la carte ou coordonnées GPS
- Prendre la météo et le bulletin de risque d'avalanche au plus récent
- Partir tôt (été comme hiver), rentrer tôt
- Etre conscient de ses possibilités et de ses connaissances
- Examiner les zones à risque sur le terrain
- Savoir se servir du matériel emporté (DVA, pelle, sonde, piolet, crampons, corde, broches...)
- Porter des vêtements adaptés à la saison
- Gérer les pauses ravitaillement et repos
- Porter des lunettes et appliquer un écran total (été comme hiver)
- Ne pas hésiter à faire demi-tour
- Savoir demander du secours (position YES / NO)
- Avoir préparé un fond de sac
- Préparer une pharmacie individuelle

Numéro européen : 112

Outre le fait qu'il n'y ait qu'un seul numéro à connaître pour tout l'espace européen, ce numéro vous sera accessible depuis votre portable en passant par un réseau autre que celui pour lequel vous payez un abonnement, ceci augmentant la couverture potentielle et donc l'accessibilité aux secours.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

Une fiche alerte sous format plastifié est distribuée à la demande des licenciés. Cette fiche donne sur son recto un support de renseignements à fournir lors d'un premier contact avec les secours et sur son verso les coordonnées des secours en montagne pour le massif Pyrénéen.



Un exemple de fiche « ICE » comme « In Case of Emergency » à personnaliser incluant les N° de téléphone des familles à contacter en cas d'accident.

Note : « **A LAISSER EN FOND DE SAC** »

Plus de précisions, par massif, une **fiche avec numéros de téléphone des PGHM (ligne directe)**

- Oloron (64) : 05.59.10.02.50
- Pierrefitte (65) : 05.62.92.71.82
- Luchon (31) : 05.61.79.28.36
- Savignac les Ormeaux (09) : 05.61.64.22.58
- Osseja (66) : 04.68.04.51.03
- SECOURS 31 : 05.61.89.31.31
- SECOURS 65 : 05.62.92.41.41

A savoir : **les PGHM ne sont pas habilités à déclencher une logistique de secours, pour plus d'efficacité composer le 112.**

20. Déclaration d'accident

En cas d'accident, une déclaration est à renvoyer dans les 5 jours à :

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

8/10, quai de la Marne

75019 Paris

Téléphone : 01 40 18 75 55 - Danica DODEV

Télécopie : 01 40 18 75 59

E-mail : d.dodev@ffme.fr ou info@ffme.fr

Numéro de contrat 42299672

En cas de rapatriement au domicile du bénéficiaire et préalablement à toute intervention, téléphoner à Mondial Assistance France 01.40.25.15.24 ou à partir de l'étranger 33.(1).40.25.15.24

En complément, l'adhérent doit faire sa déclaration dans les 3 jours au :

Secrétariat du SLAT

20 Chemin de Garric

31200 Toulouse

Téléphone : 05 34 40 96 70

Télécopie : 05 34 40 96 79

Numéro de contrat AXA Assurance 1368137004

21. Matériel de base

Partir en montagne n'est jamais anodin. Ce milieu potentiellement hostile demande une certaine vigilance, le respect de certaines règles, de l'encadrement, avec un matériel adapté à la sortie prévue.

Voici donc une liste de matériel minimum nécessaire dans votre sac à dos, qu'il faudra adapter à la saison, à l'altitude, à la météo, au type de course, aux conseils donnés par l'encadrement :

- Matériel de base pour toutes les activités :
- veste goretex
- polaire ou doudoune
- sous-vêtements évacuants l'humidité
- 1 paire de gants
- lunettes, crème solaire
- bonnet, chapeau ou bandana
- réserve d'eau ou thermos

En montagne, votre sac peut être votre sécurité. Prévoyez un fond de sac avec :

- couvertures de survie (une grande pour le sol, une alu/or pour le corps)
- pièce d'identité ou carte FFME
- frontale
- sifflet
- grand sac poubelle
- bougie, briquet
- gants
- quelques barres énergétiques
- petite pharmacie personnelle avec antalgique et elastoplast
- numéros de téléphone des PGHM

Enfin pour les activités bien spécifiques, le matériel adapté, contrôlé et obligatoire :

Ski Alpinisme : skis, peaux encollées, couteaux, 1 paire de gants de rechange, masque, crampons, piolet, DVA, pelle et sonde

Alpinisme : chaussures rigides, casque, crampons, piolet droit ou piolets techniques, paire de gants chauds, baudrier, système d'assurage, 1 mousqueton à vis, 1 longe, masque. DVA, pelle et sonde pour l'alpinisme hivernal

Raquette : chaussures, raquettes, guêtres, crampons, piolet droit, DVA, pelle et sonde

Randonnée : chaussures souples suivant le terrain, crampons, piolet droit

Escalade : casque, chaussons, baudrier, système d'assurage, 1 longe avec mousqueton à vis

Canyon : combinaison, casque, baudrier, système d'assurage avec double longe

En fonction de la durée de la sortie, WE ou plusieurs jours, du degré d'autonomie, du choix d'hébergement ou du bivouac, l'encadrant spécifiera le matériel complémentaire.

22. Respect du milieu montagnard

La spécificité du milieu montagnard implique prudence, vigilance et humilité dans l'appréciation des conditions de la montagne. Par leur comportement, les participants à une sortie sont également sensibles au respect de l'environnement naturel et humain.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

23. Liens Internet & Intranet

Plus d'informations sur :

- <http://SLAT.asso.fr/>
- <https://www.ceairbus.com/index.php?page=161>

Bonne Montagne à Tous

LE BUREAU du SLAT Montagne